

Fonds Patrimoine Scotia

Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des normes IFRS de comptabilité.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions

et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts et la possibilité d'une plus-value du capital modeste en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et les sociétés canadiennes.

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs gère le Fonds en misant sur une approche à stratégies multiples qui combine une analyse fondamentale active par décomposition avec celle par intégration, tout en mettant l'accent sur la recherche en matière de crédit. Cette approche vise à préserver le capital au sein d'un environnement où le risque est maîtrisé. L'évaluation des cycles et des thèmes économiques, combinée à l'importante place accordée à l'écart de crédit et à la fluctuation des taux d'intérêt, permet au conseiller en valeurs d'ambitionner

des performances supérieures constantes dans toutes les conjonctures de marché.

En plus des obligations publiques canadiennes et des obligations de sociétés canadiennes, le Fonds peut notamment investir dans des :

- titres adossés à des créances mobilières;
- titres de créance émis par des fiduciaires de placement immobilier;
- titres de créance émis par des émetteurs qui ne sont pas des sociétés comme les fiduciaires et les sociétés en commandite;
- titres de créance émis par des agences gouvernementales;
- obligations feuille d'érable émises par des entités domiciliées hors du Canada (émises en dollars canadiens).

Tous les investissements seront des investissements notés de premier ordre selon au moins une agence de notation reconnue et ils présenteront des attentes de liquidité secondaire.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Risques

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (la « période »), le rendement total des parts de série Apogée du Fonds s'est établi à 4,6 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges. Les rendements des autres séries du fonds seront similaires à ceux de la série Apogée, toute différence de rendement résultant principalement des différents frais de gestion, des charges d'exploitation et des autres dépenses applicables à la série en question. Veuillez consulter la section « Rendement passé » pour obtenir le rendement des autres séries du Fonds.

L'indice de référence général du Fonds, l'indice obligataire universel FTSE Canada, a généré un rendement de 4,2 % au cours de la même période. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice général pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

Le marché des titres à revenu fixe canadiens a évolué dans une conjoncture dynamique en 2024, marquée par des changements de politique monétaire et de nature économique et par divers événements géopolitiques à l'échelle mondiale. La reprise « générale » s'est poursuivie, la plupart des secteurs inscrivant des rendements positifs. L'indice des obligations universelles FTSE Canada a inscrit un rendement de 4,2 %, témoignant de la vigueur de l'ensemble du marché des titres à revenu fixe.

Suivant un ralentissement à la fin de 2023, le premier semestre de 2024 a été marqué par une croissance économique modeste, par un ralentissement sur le marché de l'emploi et par la progression du taux d'inflation vers les niveaux cibles. Ce contexte a permis à la Banque du Canada (la « BdC ») d'effectuer une première coupure de taux d'intérêt de 25 points de base (« pb »), mesure qui a marqué le début d'un cycle d'assouplissement monétaire. En août, l'inflation avait atteint la cible de la BdC de 2 % pour la première fois en trois ans, marquant un moment charnière dans ses efforts pour stabiliser les prix. La croissance économique s'est révélée inférieure aux attentes au troisième trimestre et d'autres signes de ralentissement se sont manifestés au quatrième trimestre. La BdC a réagi en accordant désormais la priorité au soutien de l'économie en proie à un ralentissement et en réduisant les taux d'intérêt de manière consécutive dans le cadre de cinq rencontres. À la fin de l'exercice, la BdC avait réduit les taux d'intérêt de 175 pb, illustrant ainsi son engagement à favoriser la croissance tout en maintenant la stabilité des prix.

La courbe des taux est restée inversée tout au long du premier semestre de l'exercice et a commencé à retourner à la « normale » (c.-à-d. à revenir à une allure plus habituelle, les taux d'intérêt à court terme étant devancés par les taux d'intérêt à long terme) au troisième trimestre, du fait des réductions des taux d'intérêt. Comme les mesures d'assouplissement de la BdC sont censées se poursuivre, nous nous attendons à ce que la courbe des taux revienne encore plus à la normale en 2025.

Les écarts sur les obligations de sociétés canadiennes de catégorie investissement se sont considérablement rétrécis en 2024, atteignant un creux jamais vu depuis février 2021. Entre-temps, l'offre d'obligations de sociétés au Canada a augmenté de près de 40 % par rapport à 2023, surpassant la barre des 136 milliards de dollars.

La performance du Fonds a été conforme à celle de l'indice de référence général, grâce à notre judicieuse répartition sectorielle.

La surpondération du Fonds aux titres de sociétés a apporté la plus grande contribution au Fonds. La sélection des titres au sein du Fonds et les surpondérations des secteurs de la finance et de l'immobilier ont également favorisé le rendement, de même que la sélection des titres dans le secteur provincial.

Dans l'ensemble, le positionnement de la courbe des taux du Fonds a légèrement nuí au rendement, en raison de ses sous-pondérations de titres affichant une duration du taux directeur à court ou à moyen terme (soit la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt) et de ses surpondérations des titres affichant une duration du taux directeur à long terme au moment où la courbe des taux s'est accentuée.

Les positions qui ont été étoffées comprennent les obligations gouvernementales, dans l'objectif de limiter le risque au sein du Fonds.

Les positions qui ont été élaguées comprennent les obligations de sociétés, toujours dans l'objectif d'atténuer le risque au sein du Fonds. Du côté des obligations de sociétés, la pondération du Fonds du secteur de la finance a fait l'objet d'une réduction à mesure que les titres sont arrivés à échéance.

La valeur liquidative du Fonds a diminué, passant de 252,8 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 242,3 millions de dollars au 31 décembre 2024. Cette variation s'explique par des rachats nets de 21,6 millions de dollars et par des gains sur les placements de 11,1 millions de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les

états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter, Cecilia Mo et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au

CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis équitablement par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;

- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹

Actif net, à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités						Distributions				Actif net, à la clôture de la période¹
	Total des revenus	Total des charges	Gains réalisés (pertes)	Gains latents (pertes)	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités²	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions³	
Pour la période close le											
Série Apogée – Les parts de série Apogée ont été lancées le 28 janvier 2020.											
31 déc. 2024	8,83	0,32	(0,01)	(0,07)	0,15	0,39	(0,31)	–	–	–	(0,31) 8,91
31 déc. 2023	8,51	0,29	(0,01)	(0,17)	0,46	0,57	(0,29)	–	–	–	(0,29) 8,83
31 déc. 2022	9,91	0,27	(0,01)	(0,76)	(0,72)	(1,22)	(0,26)	–	–	–	(0,26) 8,51
31 déc. 2021	10,39	0,26	(0,01)	(0,10)	(0,29)	(0,14)	(0,25)	–	–	–	(0,25) 9,91
31 déc. 2020	10,00	0,24	(0,01)	0,09	0,33	0,65	(0,19)	–	(0,05)	–	(0,24) 10,39
Série F – Les parts de série F ont été lancées le 28 janvier 2020.											
31 déc. 2024	8,80	0,12	(0,08)	(0,04)	0,31	0,31	(0,24)	–	–	–	(0,24) 8,88
31 déc. 2023	8,48	0,29	(0,07)	(0,18)	0,52	0,56	(0,22)	–	–	–	(0,22) 8,80
31 déc. 2022	9,88	0,27	(0,07)	(0,73)	(0,25)	(0,78)	(0,20)	–	–	–	(0,20) 8,48
31 déc. 2021	10,36	0,26	(0,08)	(0,10)	(0,69)	(0,61)	(0,17)	–	–	–	(0,17) 9,88
31 déc. 2020	10,00	0,24	(0,08)	0,05	0,12	0,33	(0,15)	–	(0,05)	–	(0,20) 10,36

	Augmentation (diminution) liée aux activités						Distributions					Actif net, à la clôture de la période ¹⁾
	Actif net, à l'ouverture de la période	Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités ²⁾	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions ³⁾	
Pour la période close le												
Série I – Les parts de série I ont été lancées le 22 janvier 2020.												
31 déc. 2024	8,45	0,35	–	(0,08)	0,10	0,37	(0,30)	–	–	–	(0,30)	8,53
31 déc. 2023	8,14	0,28	(0,00)	(0,17)	0,47	0,58	(0,28)	–	–	–	(0,28)	8,45
31 déc. 2022	9,48	0,26	(0,00)	(0,73)	(0,67)	(1,14)	(0,26)	–	–	–	(0,26)	8,14
31 déc. 2021	9,95	0,25	(0,00)	(0,09)	(0,30)	(0,14)	(0,24)	–	–	–	(0,24)	9,48
31 déc. 2020	10,00	0,10	(0,00)	–	(0,01)	0,09	(0,09)	–	(0,05)	–	(0,14)	9,95

1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) ¹⁾	Nombre de parts en circulation ¹⁾	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) ²⁾	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²⁾	Ratio des frais d'opérations (%) ³⁾	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴⁾	Valeur liquidative par part (\$) ¹⁾
Série Apogée							
31 déc. 2024	237 822	26 676 798	0,09	0,09	–	35,90	8,91
31 déc. 2023	248 620	28 163 094	0,09	0,09	–	31,44	8,83
31 déc. 2022	254 555	29 917 566	0,09	0,09	–	76,62	8,51
31 déc. 2021	381 535	38 507 110	0,09	0,09	–	66,16	9,91
31 déc. 2020	262 574	25 260 930	0,09	0,09	0,00	198,51	10,39
Série F							
31 déc. 2024	1 526	171 745	0,87	0,87	–	35,90	8,88
31 déc. 2023	952	108 226	0,86	0,86	–	31,44	8,80
31 déc. 2022	778	91 713	0,84	0,84	–	76,62	8,48
31 déc. 2021	332	33 636	0,86	0,86	–	66,16	9,88
31 déc. 2020	506	48 807	0,87	0,87	0,00	198,51	10,36
Série I							
31 déc. 2024	2 987	350 092	0,03	0,03	–	35,90	8,53
31 déc. 2023	3 252	384 920	0,03	0,03	–	31,44	8,45
31 déc. 2022	3 448	423 440	0,03	0,03	–	76,62	8,14
31 déc. 2021	4 672	492 735	0,03	0,03	–	66,16	9,48
31 déc. 2020	3 869	388 857	0,03	0,03	0,00	198,51	9,95

1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.

2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autres [†] (%)
Série Apogée*	s. o.	–	–
Série F	0,70	–	100,0
Série I*	s. o.	–	–

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

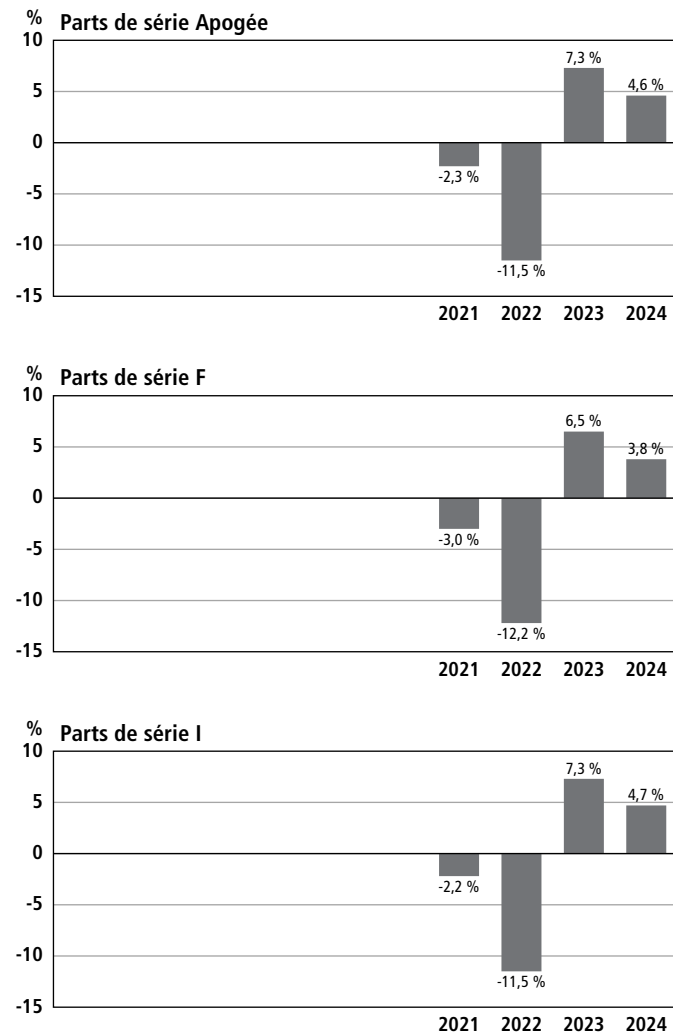
Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les

distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année civile, d'un placement effectué le premier jour de l'année civile pour cette série.



Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

		Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement
Série Apogée	%	4,6	(0,2)	–	–	0,7
Indice des obligations universelles FTSE Canada	%	4,2	(0,6)	–	–	0,2
Série F	%	3,8	(1,0)	–	–	(0,1)
Indice des obligations universelles FTSE Canada	%	4,2	(0,6)	–	–	0,2
Série I	%	4,7	(0,2)	–	–	(0,4)
Indice des obligations universelles FTSE Canada	%	4,2	(0,6)	–	–	(0,8)

Description des indices

Indice des obligations universelles FTSE Canada – Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière est composé d'obligations de sociétés et d'État à taux fixe de catégorie investissement, émises au Canada, libellées en dollars canadiens et dont le terme à courir est d'au moins un an. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indice(s) de référence est présentée à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport.

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-387-5004 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com, dans les 60 jours suivant la clôture du trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par catégorie d'actif	% de la valeur liquidative [†]
Obligations et débiteures	99,1
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,6
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	0,3

Par pays / région ¹⁾	% de la valeur liquidative [†]
Canada	94,4
États-Unis	3,8
Royaume-Uni	0,7
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	0,3
France	0,2

25 principaux titres en portefeuille	% de la valeur liquidative [†]
Province d'Ontario, 1,35 %, 2 déc. 2030	3,8
Gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} juin 2033	3,5
Province d'Ontario, 3,75 %, 2 juin 2032	3,5
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,90 %, 15 mars 2031	3,1
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	2,8
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	2,3
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,950 %, 15 juin 2028	2,1
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 1 ^{er} déc. 2053	1,9
Gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 ^{er} sept. 2028	1,8
Province de Québec, 3,60 %, 1 ^{er} sept. 2033	1,7
Province d'Ontario, 2,05 %, 2 juin 2030	1,7
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	1,7
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 1 ^{er} juin 2034	1,5
Province d'Ontario, 3,650 %, 2 juin 2033	1,3
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 ^{er} déc. 2051	1,3
Province d'Ontario, 4,70 %, 2 juin 2037	1,2
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 1 ^{er} juin 2032	1,2
Province de Québec, 3,10 %, 1 ^{er} déc. 2051	1,2
Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,250 %, 15 mars 2034	1,1
Province de Québec, 3,50 %, 1 ^{er} déc. 2045	1,1
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	1,0
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,25 %, 15 juin 2026	0,9
Province de Québec, 4,450 %, 1 ^{er} sept. 2034	0,9
Province d'Alberta, 3,10 %, 1 ^{er} juin 2050	0,9
Province d'Ontario, 4,65 %, 2 juin 2041	0,8

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net et des instruments dérivés.

† Ceci se réfère à la valeur liquidative transactionnelle.